

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DJS 177 Subvention (3.000 euros), au titre de la Jeunesse, à l'association Nadjastream (5^e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association Nadjastream ;

Vu l'avis du conseil du 5^e arrondissement, en date du 18 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Nadjastream (182035/2018_03563) domiciliée 79, quai Panhard et Levassor (13^e) pour son projet « Les nuits des Arènes ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO